



Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2023-9-3-5 **Séance du** lundi 13 novembre 2023

POURSUITE DE L'ACTIVITE DES MAIA EN ALSACE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS:

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, DA SILVA ADRIANO Valérie, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION:

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
CLAUSS Robin donne procuration à KALTENBACH-ERNST Nathalie
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine
DEBES Vincent donne procuration à SENE Marc
DELATTRE Cécile donne procuration à ERBS André
DILIGENT Danielle donne procuration à DREXLER Sabine
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves
HOERLE Jean-Louis donne procuration à LEHMANN Marie-Paule
JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe
KLEITZ Francis donne procuration à PAGLIARULO Karine
KLINKERT Brigitte donne procuration à MILLION Lara

KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul LORENTZ Michel donne procuration à ISSELE Christelle MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à KRIEGER Laurent MATT Nicolas donne procuration à REYMANN Anne MAURER Jean-Philippe donne procuration à PFEIFFER Pascale OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence WOLF Etienne donne procuration à BIHL Pierre ZELLER Fabienne donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc

EXCUSEE:

TENENBAUM Anne

ABSENT:

HAGENBACH Vincent

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,
- VU le décret n°2021-295 du 18 mars 2021 relatif aux dispositifs d'appui à la coordination des parcours de santés complexes et aux dispositifs régionaux,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le courrier du 8 juin 2023,
- VU le courrier du 27 juillet 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

CONSIDERANT

L'intervention de Mme. Karine PAGLIARULO, Président de la 3ème Commission, informant avant le vote la Commission permanente du montant de la subvention attribuée par l'ARS à la Collectivité européenne d'Alsace s'élevant à 1,7 millions d'euros pour l'année 2023.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve les termes de la convention relative à la participation financière de l'Agence Régionale de santé Grand Est au financement des MAIA pour l'année 2023, jointe en annexe à la présente délibération ;

Autorise le Président de la Collectivité européenne d''Alsace à signer cette convention ;

Précise que les recettes d'un montant de 1 700 000 € pour l'exercice 2023 seront recouvrées sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P021	P0210004	P021E02	T09	(2077) 013-6419- 4238	1 700 000 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote